

LIMINAIRE DE BOYCOTT DU CHS-CT DU LUNDI 29/06/2020

Monsieur le président du Comité d'Hygiène Sécurité de Charente Maritime

Les représentants CGT Finances ont décidé de boycotter cette audio conférence consacrée aux seules dépenses budgétaires du CHS-CT.

En effet, nous considérons que les changements intervenus dans les règles de mutations nationales ont impactés plus que lourdement une partie des agents de la direction départementale des finances Publiques de Charente maritime dans leurs vies personnelles comme professionnelles.

Nous avons pu prendre conscience au cours des dernières semaines de l'effet pathogène et délétère qu'a eu le mouvement de mutation des contrôleurs par l'application de règles de gestion et par une opacité générée par la disparition des commissions administratives paritaires

En effet, en tant que représentant du personnel, nous sommes ce jour dans l'impossibilité de répondre aux interrogations de nos adhérents et de nos sympathisants sur les nominations au poste de contrôleurs sur l'année 2020 à savoir :

Pourquoi la Charente-Maritime a offert 18 postes à des contrôleurs stagiaires pour seulement 4 postes aux contrôleurs titulaires dans un premier temps puis 13 postes dans un second temps

Est-ce que l'article 60 de la fonction publique qui oblige les administrations publiques de tenir compte de la situation personnelle et familiale des agents a-t-il été vraiment appliqué

Pourquoi l'administration centrale communique le nombre de postes vacants pour certains mouvements comme le mouvement des inspecteurs stagiaires 2020 avant la rédaction des fiches de vœux et pas sur les autres mouvements alors que la départementalisation des vœux a plus que simplifiée la diffusion de cette information ? Une information indispensable aux agents pour pouvoir éclairer le choix des agents dans la rédaction des fiches de vœux et en principe obligatoire au vu de l'article 61 du statut de la fonction publique

Malgré l'intervention appréciée du directeur départemental des finances Publiques de Charente-Maritime auprès de la direction générale pour amoindrir les effets délétères du dernier mouvement des contrôleurs. Nous pouvons tous en convenir dans cette instance. Le résultat final est loin d'être satisfaisant obligeant des cadres C promus soit à renoncer à leurs promotions ou soit à mettre en danger leurs cellule familiale alors qu'ils sont censés être protégé par les règles de priorités.

C'est pourquoi Monsieur le président du CHS-CT, nous avons plus que des doutes sur le respect des règles définies par notre statut sur les mouvements de mutation entre les stagiaires et les titulaires et l'attribution des postes qui en a découlé. Un résultat qui ne sera pas sans conséquence sur la reconnaissance professionnelle ou au vu des réactions de nos collègues, un grand nombre envisage de ne plus prétendre de passer au grade supérieur.

Nous tenons aussi à dénoncer la fin des commissions administratives ou l'agent afin de faire valoir ses droits devra contester de manière individuelle **les décisions de l'administration devant les autorités judiciaires ce qui dénote à nos yeux une dégradation des relations sociales sans précédent dont nous ne mesurons pas encore toutes les conséquences.**